



Compte-rendu n° 2 Conseil communautaire du 22 mars 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis - BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – JAY Hélène – JUGAND François – JUGAND Joëlle - LAYMOND Michel - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORIN Jean-Yves - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

POUVOIRS : Mme Françoise BON à Mme Hélène JAY
M. Jean LAYMOND à M. Michel LAYMOND

ABSENTES : Mme GUNIE Marie
Mme MENGOLI Chrystelle
Mme MORTON Carole

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 22 février 2018 est adopté.

I. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

Hélène JAY est désignée secrétaire de séance.

Parc immobilier touristique (SOGETOBA) – Recours à la gestion déléguée

Le Président, indique qu'il est nécessaire de recourir à la gestion déléguée afin de gérer et d'exploiter le parc immobilier touristique de la CCVA. Le Président propose au Conseil Communautaire de retenir comme mode de gestion, la gestion par l'intermédiaire d'une Société Privée; au titre d'un contrat d'affermage ou de concession, appelé également contrat de délégation de service.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Désignation de la commission de délégation de service public relative au Parc immobilier touristique

Le Président rappelle que la CCVA a approuvé le protocole de résiliation anticipée du contrat de DSP relatifs au parc immobilier touristique afin de relancer une procédure de désignation du futur délégataire ainsi que le principe de gestion déléguée et le contrat d'affermage ou de concession. Le Président invite donc le Conseil Communautaire à désigner les membres de la commission de délégation de service public et propose les conseillers suivants

Au titre de membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public :

- Monsieur André POINTET, Président
- Monsieur Jean-François ROCHAIX
- Monsieur Gérard ARNOLD
- Madame Sylvie GERMANAZ
- Monsieur Jean-Louis BAZIN
- Monsieur Gabriel MARTINOT

Au titre de membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public :

- Monsieur Philippe VERJUS
- Monsieur François JUGAND

- Madame Françoise BON
- Monsieur Jean-Michel VORGER
- Monsieur Marc MATHIS

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Désignation d'un délégué pour la Société des Eaux Thermales de La Léchère (SETLL)

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que dans le cadre du renouvellement de la DSP des thermes, le Président ainsi que Jean-François ROCHAIX avaient laissé provisoirement leurs sièges à Mesdames MORTON et PELICANO. Il est donc proposé qu'ils réintègrent leurs places au sein du conseil d'administration.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

Reprise captage et adduction du Bellachat / Montagne d'en Haut

Le Président rappelle que cette délibération a été prise lors du dernier conseil mais qu'une modification est apparue nécessaire quant au plan de financement. Pour rappel, la CCVA souhaite réhabiliter les ouvrages de desserte en eau du secteur qui en est dépourvue ; sans ces aménagements, ces surfaces pastorales sont vouées à l'abandon. La CCVA maître d'ouvrage, assurera également la Maîtrise d'œuvre du projet. Le montant des travaux s'élèverait à 114 342 € HT. Le montant des subventions est susceptible d'atteindre 70 % du montant des travaux.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Remplacement des menuiseries du foyer-logement pour saisonniers de Valmorel « Le Bercaïl » (tranche 2018)

Le Président rappelle que le foyer-logement pour saisonniers de Valmorel « Le Bercaïl » (76 logements) appartient à la CCVA et qu'il est devenu nécessaire de changer les menuiseries. Le coût total de cette opération est estimé à environ 183 000 € HT dont 100 000 € pour une première tranche en 2018. Cette opération est susceptible d'être financée par l'Etat au titre de la DETR 2018 et de la DSIL 2018, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes via l'acte 2 du Plan Montagne. Il est donc proposé de solliciter ces subventions.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Création de la ZA de la Piat à Grand Cœur – Demande de subventions.

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'apporter des précisions sur le plan de financement de la demande de subvention validée lors du dernier conseil. Suivant le nouveau plan de financement **le coût total de cette opération est estimé à environ 650 000 € HT**. Cette opération est susceptible d'être financée par l'Etat au titre de la DETR 2018 (15%) et du FSIL 2018 (25 %), en tant que catégorie d'investissement prioritaire.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Mise en œuvre du schéma intercommunal de randonnée pédestre – amélioration de l'offre du territoire (tranche 1)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un Schéma intercommunal de randonnée pédestre a été élaboré par la CCVA et ses partenaires en 2016. Il s'agit de mettre en œuvre le plan d'action. La première tranche consistera à baliser et sécuriser 9 boucles : 8 dans la vallée du Morel autour des stations de Valmorel et Doucy, et 1 en fond de vallée autour de La Léchère-les-Bains et d'Aigueblanche. Le coût total de cette opération est estimé à environ 60 000 € HT. Cette opération est susceptible d'être financée par l'Etat au titre du Contrat de Ruralité « Porte de Tarentaise », ainsi que par le Département de la Savoie.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

Création de l'aire de camping-car du Morel à Bellecombe – commune d'Aigueblanche

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de création d'une aire de camping-car à Bellecombe, à côté de la piscine du Morel. Le projet consiste à créer une zone d'accueil sécurisée pour cette clientèle proche des pôles touristiques et des commerces, et équipée des services suivants : électricité, vidange, eau potable, éclairage public. Le site en partie déjà viabilisé sera équipé d'une borne de paiement automatique par carte bancaire, d'un portail électronique et d'une aire de vidange.

Le coût total de cette opération est estimé à environ 100 000 € HT. Cette opération est susceptible d'être financée par l'Etat au titre du FSIL 2018 au titre du « Développement d'infrastructures de la mobilité ou de la construction de logements ».

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

II. Affaires budgétaires

Approbation des Comptes de Gestion 2017 – Budgets Général et annexes

Monsieur le Vice-Président en charge des finances invite les membres du Conseil Communautaire à délibérer sur les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier de la Collectivité. Celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de la part du trésorier sur la tenue des comptes. Les résultats de l'exercice 2017 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Adoption des Comptes Administratifs 2017

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose qu'il y a lieu de voter les comptes administratifs de l'exercice 2017 pour les budgets de la collectivité :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 660 114,20	3 953 488,68
Recettes	10 177 638,99	4 060 779,93
Résultat	517 524,79	107 291,25
Résultat antérieur	0,00	-434 762,59
Résultat de clôture	517 524,79	-327 471,34

Eau	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	504 024,03	327 648,80
Recettes	628 527,64	507 393,14
Résultat	124 503,61	179 744,34
Résultat antérieur	0,00	440 720,14
Résultat de clôture	124 503,61	620 464,48

Assainissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	427 703,91	725 178,39
Recettes	724 524,74	684 867,39
Résultat	296 820,83	-40 311,00
Résultat antérieur	0,00	-60 077,54
Résultat de clôture	296 820,83	-100 388,54

Déchets	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	709 245,77	48 463,14
Recettes	796 502,28	0,00
Résultat	87 256,51	-48 463,14
Résultat antérieur	0,00	0,00
Résultat de clôture	87 256,51	-48 463,14

Piscine	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	721 032,21	2 046 074,83
Recettes	836 802,00	1 592 055,69
Résultat	115 769,79	-454 019,14
Résultat antérieur	0,00	0,00
Résultat de cloture	115 769,79	-454 019,14

	Fonctionnement
Dépenses	273 567,28
Recettes	315 991,05
Résultat	42 423,77
Résultat antérieur	0,00
Résultat de cloture	42 423,77

Zone la Piat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	164 445,20	164 445,20
Recettes	164 445,20	250 000,00
Résultat	0,00	85 554,80
Résultat antérieur	0,00	0,00
Résultat de cloture	0,00	85 554,80

Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Affectation des résultats du compte administratif 2017-

Monsieur MARTINOT propose aux membres du Conseil Communautaire d'affecter les résultats dégagés par les comptes administratifs 2017 des différents budgets afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement des budgets primitifs 2018.

Budget primitif Principal

001	Déficit d'Investissement reporté	-327 471,34
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	517 524,79

Budget primitif Eau

002	Excédent de Fonctionnement reporté	124 503,61
001	Excédent d' Investissement reporté	620 464,48

Budget primitif Assainissement

002	Excédent de Fonctionnement reporté	15 000,00
001	Déficit d'Investissement reporté	-100 389,00
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	281 820,83

Budget primitif Salubrité (Déchets)

002	Excédent de Fonctionnement reporté	38 793,37
001	Déficit d'Investissement reporté	-48 463,14
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	48 463,14

Budget primitif Centre Aquatique (Piscine du Morel)

001	Déficit d'Investissement reporté	-454 019,14
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	115 769,79

Budget primitif La Léchère les Bains Information (3LBI)

002	Excédent de fonctionnement reporté	42 423,77
-----	------------------------------------	-----------

Budget primitif Zone de la PIAT

001	Excédent d'Investissement reporté	85 554,80
-----	-----------------------------------	-----------

Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Vote des Taux 2018

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2018. Il propose de maintenir les taux comme ci-dessous :

	2017	2018
TH	5,42%	5,42%
TFB	4,54%	4,54%
TFNB	39,36%	39,36%
CFE	9,52%	9,52%

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018

Le Président rappelle à l'Assemblée que les recettes liées à la TEOM ne permettent pas de financer le service et que si auparavant le budget principal comblait ce déficit, ce dernier n'est plus en capacité à le faire notamment à cause du FPIC et de la Contribution au redressement des finances publiques qui s'élève à 1 250 000€ pour 2018.

Par ailleurs le Président rappelle que le code général des impôts permet à la CCVA de voter des taux de taxe différents en fonction des zones de perception définies notamment en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu. A ce titre, il rappelle les différentes zones :

- zone n° 1 secteur de Valmorel,
- zone n° 2 La Charmette, Station de Doucy, Le site Thermal
- zone n° 3 composée du reste du territoire de la CCVA

Il propose de fixer les taux suivants pour l'année 2018 :

13,80% pour le taux plein P,
7.90% pour le taux réduit A,
6.10% pour le taux réduit B et C

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Adoption des Budgets Primitifs 2018

Monsieur le Vice-Président en charge des finances résume les orientations générales des budgets et procède à leur lecture par chapitre :

Budget Principal

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	9 030 000,00 €	9 030 000,00 €
Investissement	3 392 533,00 €	3 392 533,00 €

Budget Eau

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	730 503,00 €	730 503,00 €
Investissement	1 099 467,00 €	1 099 467,00 €

Budget Assainissement

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	754 000,00 €	754 000,00 €
Investissement	2 367 820,00 €	2 367 820,00 €

Budget Salubrité (Déchets)

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	1 388 793,00 €	1 388 793,00 €
Investissement	168 463,00 €	168 463,00 €

Budget Centre aquatique (Piscine du Morel)

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	957 000,00 €	957 000,00 €
Investissement	650 269,00 €	650 269,00 €

Budget La Léchère-Les-Bains Information (3LBI)

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	386 423,00 €	386 423,00 €

Budget Zone de la PIAT

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	915 646,00 €	915 646,00 €
Investissement	250 000,00 €	250 000,00 €

Les présentes délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Subvention des associations

Monsieur le Vice-Président propose les subventions suivantes pour les associations du territoire :

Aide à domicile en milieu rural	14 000
Association du Personnel de la CCVA	2690
Association du Personnel de la CCVA	1450
Association Foyer logement	80 000
Foyer de ski de fond de Nâves	50 000
Office de Tourisme	1 127 000
La Léchères les Bains information (promotion) =>OT	30 000
Associations sportives	
Soumises au nombre d'adhérents de - 18 ans	
Entente Sportive de Tarentaise	3 075
EST classe foot	12000
EST remboursement emprunt	1602
Club des Sports des Avanchers	1 725

Tarentaise Natation Morel	1 875
Vélo Trial de Petit-Cœur	525
Naves Ski Nordique	750
Associations sportives particulières	
Ski Club de Doucy	9 000
Ski Club de Valmorel	21 200
Ski Club de Valmorel Convention d'objectifs	9 000
V3AD (VTT Valmorel et Vallées d'Aigueblanche Développement)	8 000
Autres Subventions	
Tour de Savoie-Mont-Blanc 2017 Critérium 2018	50 000
Tour de Tarentaise (Arrivée Doucy)	12 500
Dôme Théâtre	4 000
Festivale Musique baroque	2 500
Maison des jeux olympiques	4 600
Tarentaise Expansion	4 000
AACM	10 000
AACM Illetrisme	556
Comité Ski de Savoie	708
MIHT (abattoirs)	625
Association Beaufortain Géo Découvertes	500

III. Affaires foncières

Principe de vente d'un bien intercommunal

Le Président informe l'assemblée que la CCVA possède en plein propriété environ 52 000 m² de bâtiment sur l'ensemble du territoire et rappelle les contraintes budgétaires auxquelles la collectivité doit faire face, notamment en matière de FPIC et de contribution au redressement des finances publiques. Il rappelle également que l'entretien du patrimoine représente cette année près de la moitié du montant du budget d'investissement. A ce titre, il est désormais nécessaire d'engager une réflexion sur les biens réellement nécessaires à la conduite d'un service public optimal et ceux dont la garde de la propriété ne serait pas pertinent.

De fait, certains bâtiments ne sont pas utilisés comme l'ancien four sur la route des Avanchers-Valmorel et d'autres ont plus vocation à être laissés à l'usage du secteur privé comme le Restaurant d'altitude des Voiles du Nant. Le Président propose au Conseil de valider le principe d'une cession de certains de ces biens.